

## **Avis de la Commission des Finances de la Commune de Schuttrange**

Lors de sa réunion du 8 décembre 2023, la Commission des Finances a pris note de la présentation des documents budgétaires, du rapport circonstancié du collège échevinal, de la présentation de l'Audit du personnel communal, du budget rectifié de l'exercice 2023 ainsi que du projet de l'exercice 2024.

Dans ses considérations, la Commission des Finances a également pris note de la circulaire 2023-137 de Madame la Ministre de l'Intérieur sur l'élaboration des budgets communaux et du plan pluriannuel de financement (PPF) 2024 du 26 octobre 2023.

La Commission des Finances constate l'application des recommandations élaborées par Madame la Ministre de l'Intérieur et se réjouit de la tenue scrupuleuse et intelligible des recettes et dépenses, conformément aux dispositions en vigueur.

### **Service Ordinaire :**

Pour le budget rectifié 2023, celui-ci pourra être clôturé avec un excédent d'environ 6,1 millions d'euros. Ce résultat se situe près du résultat du budget initial 2023 de 5,9 millions d'euros voire légèrement au-dessus.

Pour le budget 2024, il y a lieu de constater une forte diminution du résultat de 8,5 % inscrit au Budget 2024 (5,6 millions d'euros) par rapport au Budget rectifié 2023 (6,1 millions d'euros). Cette diminution est liée à une progression de 5,5% des Dépenses Ordinaires (904.000 mille euros) et seulement une faible progression de 1% des Recettes Ordinaires (326.000 mille euros).

Cette diminution du résultat et faible progression des Recettes Ordinaires s'expliquent par une faible croissance (+ 2%) du Fonds de dotation globale des communes (FDGC) (16,5 millions d'euros) et d'une diminution de l'impôt commercial communal (-8%) à 2,4 millions d'euros. Ces deux postes ensemble représentent environ 80 % (18,9 millions d'euros) du total des Recettes Ordinaires.

Dans l'augmentation des Dépenses Ordinaires il y a lieu de constater une forte progression des Frais du personnel (+12 %) à 6,07 millions d'euros pour l'année 2024. Un facteur majeur est celui de l'augmentation de la contribution à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux (CPFEC) à 28,01 % (au lieu de 20,3%). Un 2<sup>e</sup> facteur est celui de l'indexation des salaires avec 3 indexations en 2023 et une nouvelle tranche prévue en 2024.

Sur des postes particuliers, la Commission des Finances note un recul des dépenses dans la rubrique « Frais de communication-imprimés et publications » de 28 % par rapport au budget rectifié 2023.

### **Service forestier :**

Face à un déficit d'exploitation persistant de 500.000 € auquel il y a lieu d'ajouter des investissements en matériel de 130.000 € il s'avère nécessaire de revoir notre politique de gestion du patrimoine forestier qui couvre quelques 226 ha.

A l'état actuel les seules recettes, somme toute modestes, de 20.000 € proviennent du bois de chauffage. Or nos forêts comprennent également des bois de qualité notamment des ensembles de chênes.

Ne serait-il pas indiqué de faire établir *un audit indépendant* sur la structure de nos forêts et son mode d'exploitation. A cet égard la Commission rappelle que le Gouvernement a mis en place un *cluster* pour la valorisation, à l'exportation, des bois de qualité.

Accessoirement la Commission propose de revoir avec la commune de Niederanven, comme c'est le cas pour les frais courants de gestion, la clé de répartition sur base de la population également pour ceux des équipements.

### **Logements à prix réduit et acquisition de terrains non affectés :**

La Commission se fait sienne la suggestion formulée en 2021 par les précédents membres à savoir que La Commission encourage le recours à une collaboration étroite avec des organismes paraétatiques à l'exemple de la SNHBM qui est actuellement propriétaire de terrains inexploités.

La commune ne doit pas être, à chaque fois le propriétaire et gestionnaire immobilier

#### Recommandations :

Au vu des résultats de l'audit du personnel, la Commission des Finances recommande la mise en place, avec l'aide d'un organisme professionnel, d'un plan de formation adapté.

Dans le contexte macroéconomique qui s'est dégradé et avec des perspectives de croissance à la baisse, la Commission des Finances estime qu'il faudra surveiller de près les Recettes et les Dépenses Ordinaires et rester très prudent sur l'avenir.

Le résultat ordinaire susmentionné d'environ 5,6 millions d'euros résulte d'une recette ordinaire de 23.782.858 euros en relation avec une dépense ordinaire de 18.164.500 euros et est dès lors disponible pour financer les projets inscrits au budget extraordinaire.

### **Budget extraordinaire :**

La Commission des Finances note qu'avec un montant de +- 21,5 millions d'euros les dépenses extraordinaires restent à niveau élevé, ceci dans un but d'investir notamment dans le logement abordable et les équipements collectifs (+11,9 millions d'euros), la protection de l'environnement (+- 3,2 millions d'euros), la protection sociale (+ 1 million d'euros), l'enseignement (+1,2 millions d'euros) et les loisirs, culture et culte (+ 2,4 millions d'euros).

Avec une situation économique globalement difficile et liée à une série d'incertitudes, il faudra suivre les grands projets de très près et revoir périodiquement l'état des lieux financiers tant au niveau des dépenses qu'au niveau des recettes.

La Commission des Finances salue que le budget a été établi pour que seuls y soient énumérés les projets susceptibles d'être réalisés en 2024. Le budget extraordinaire a été établi selon le principe de prudence. Ceci permet d'avoir une vision plus réaliste des dépenses.

La Commission des Finances suggère qu'à l'avenir, un récapitulatif périodique des projets soit établi afin d'avoir un suivi simple de l'état d'avancement financier incluant toutes les informations nécessaires (hausse des coûts, solde à financer,).

## **Conclusions :**

En conclusion, la Commission des Finances souhaite retenir, pour le budget 2024, qu'il réponde aux principes recommandés par Madame la Ministre de l'Intérieur, et qu'actuellement notre commune reste sans dette. La Commission des Finances félicite le Collège des Bourgmestre et Échevins ainsi que tous les services communaux pour leurs présentations méticuleuses, transparentes et efficaces.

Schuttrange, le 8 décembre 2023

Pour la Commission des Finances

Lucien Komes

Marc Vanacker